

faite par le Gouvernement. Est-ce qu'une telle conduite de la part du chef de l'opposition a aidé à nous renforcer dans le grand conflit?

Je me souviens de sa déclaration en cette Chambre en 1910: "Si l'Angleterre était en danger, vraiment, si elle était seulement menacée, j'irais sur tous les tréteaux de ma province natale et j'engagerais mes compatriotes à verser leur dernière goutte de sang pour la conservation de la liberté britannique." Quel noble sentiment! Mais quand le jour de l'épreuve est arrivé, qu'a-t-il fait? Il a critiqué, fait de l'obstruction, prêché le bilinguisme, encouragé la désunion et combattu le service obligatoire.

Durant les trois dernières années, l'Angleterre et le Canada ont été menacés et en danger, mais quel souci a-t-il montré de défendre la liberté britannique ou la sûreté du territoire? Aucune. Dans ce conflit, un patriote plus soucieux du bien de son pays que de ses intérêts personnels, s'empresse-rait de chercher où ses services seraient plus efficaces et, l'ayant constaté, il se mettrait aussitôt à l'œuvre pour les faire pleinement valoir. A-t-il agi de la sorte? Nous aurions dû le voir parcourir, en 1915, 1916 et 1917, la province de Québec pour faire ce qu'il promettait en 1910, c'est-à-dire paraître à la tribune populaire pour engager ses compatriotes à verser leur sang jusqu'à la dernière goutte pour la défense de la liberté britannique. S'il avait rempli cette mission, on n'aurait pas eu besoin d'établir la conscription. Un homme réellement désireux d'atteindre un certain but le manifeste par ses actes et ne se contente pas de paroles, quelques éloquentes qu'elles soient. Depuis des mois, il a eu le temps et la force de diriger et d'encourager l'obstruction au bill concernant le service militaire et à d'autres projets de loi, mais il n'a eu, durant ces dernières années, ni le temps ni la force d'induire ses gens de Québec à faire leur devoir. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits.

D'après son lieutenant de Renfrew-Sud (M. Graham), l'honorable député qui a parlé ce matin et dont on a rapporté le discours prononcé à un récent pique-nique, si le chef de l'opposition devenait le chef du Gouvernement, il ira dans la province de Québec où il remplira sa promesse de 1910 et obtiendra des recrues par milliers. C'est-à-dire qu'il fera son devoir, si vous en faites le chef du Gouvernement, mais, comme chef de l'opposition, aucun devoir de ce genre ne lui incombe. L'honorable député de Renfrew-Sud est le même homme qui, avec

[L'hon. M. Crothers.]

vingt-six autres, a déclaré, l'autre jour, que la conscription était nécessaire pour renforcer nos troupes au front et qui a voté en faveur du service obligatoire. Cependant, aujourd'hui, il soutient publiquement un chef qui est opposé au service obligatoire. Il a déclaré que la conscription était réellement nécessaire pour nous permettre de continuer la guerre. Maintenant, il appuie un homme qui condamne le principe de la conscription. Il fera son devoir si vous lui donnez le pouvoir, mais, comme chef de l'opposition, il ne veut rien faire. Quelle belle preuve de patriotisme et de science du Gouvernement!

L'hon. M. PUGSLEY: De qui est le discours que l'honorable ministre nous lit en ce moment?

L'hon. M. CROTHERS: C'est l'extrait d'un jugement condamnant quelqu'un pour avoir manipulé et détourné certains fonds publics en vue de l'achat d'un quai fait de sciure de bois.

L'hon. M. PUGSLEY: Je demande un rappel au règlement. Si l'honorable ministre a la tête à lui, ce soir, il est coupable de diffamation de la pire espèce. (A l'ordre, à l'ordre.) La déclaration qu'il vient de faire n'a pas l'ombre de vérité. . . (A l'ordre, à l'ordre.) Elle est absolument fausse. (A l'ordre, à l'ordre.)

L'ORATEUR SUPPLEANT: Je n'ai pas observé que l'honorable ministre (M. Crothers) ait accusé qui que ce soit.

L'hon. M. PUGSLEY: Nous savons tous ce qu'il voulait dire. . . (Exclamations) et je répète que c'est un acte de diffamation indigne de tout membre de cette Chambre. (A l'ordre, à l'ordre.)

Je le répète aussi catégoriquement que possible. L'honorable ministre devrait parler autrement.

M. BUREAU: Laissez-lui donc lire son discours sur la conscription. Il n'a pas eu le temps de le faire.

L'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable ministre n'a fait allusion à aucun membre en particulier. Je ne crois pas que l'honorable député de Saint-Jean ait le droit de parler de diffamation.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai demandé un rappel au règlement et j'ai dit que cette remarque était diffamatoire. . . (A l'ordre, à l'ordre.) et fausse. . . (A l'ordre, à l'ordre.) et lâche. . . (A l'ordre, à l'ordre.) et je le répète. Je ne laisserai pas passer des choses comme celles-là.